



**Ce document doit encore faire l'objet
d'une décision du Conseil communal
le 16 juin 2022**

**RAPPORT N° 13/2022
AU CONSEIL COMMUNAL**

**Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement :
Demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose
de 22 horodateurs**

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs,

La commission chargée d'étudier le **préavis N° 13/2022 « Demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose de 22 horodateurs »** s'est réunie le lundi 23 mai 2022 à la salle du conseil. Elle était composée des personnes suivantes :

Dominique Besson	PS
Nicolas Bonjour	VL
Helen Foster	da.
Hélène Gandar	da.
Henok Gyger	PS
Anna lamartino	PLR
Juliette Lerch	VER
Martino Rizzello	LCVL
Karine Römer	EAV
Bastien Schobinger	UDC
Ambroise Méan, président rapporteur	PLR

La Municipalité était représentée par Monsieur Antoine Dormond, municipal, accompagné de Monsieur Julien Cainne, chef de service.

Introduction

La Municipalité présente le projet. Celui-ci découle d'un constat mettant en évidence le peu de place disponible en surface dans la partie sud de la ville. Des fraudes et abus au disque sont également mentionnés. La Municipalité rapporte que l'ACV, la SIC ainsi que Montreux-Vevey tourisme sont favorables au projet.

Non-entrée en matière

Dès le début de la discussion, un commissaire propose une non-entrée en matière. Celui-ci revendique que le plan directeur du stationnement voté par le conseil lors de la dernière législature ne mentionne pas dans sa stratégie de rendre payant les places de stationnements le dimanche. D'après lui, le préavis met "la charrue avant les bœufs". Il souhaite attendre une compensation des places supprimées notamment sur la place du marché avant de discuter de ce type de mesure.

La Municipalité rappelle que des discussions ont été entreprises avec les parkings souterrains privés afin d'offrir plus de places sept jour sur sept en ouvrage. Ceci permettra

de libérer des places pour les Veveysans. La Municipalité ajoute que la priorité actuelle est de valoriser et optimiser les places déjà existantes sur le territoire.

Un autre commissaire ajoute que cette mesure n'est pas irréversible et que ces tarifs peuvent être supprimés si la situation venait à changer ou que les résultats n'étaient pas satisfaisants. La Municipalité précise cependant qu'aucun abandon de tarification n'est prévu.

La discussion s'oriente alors sur l'impact pour l'attrait de Vevey sur les personnes venant des communes avoisinantes. Certains commissaires pensent que la gratuité est un grand atout, notamment dans le cadre des loisirs du dimanche. La Municipalité argumente que les parkings en ouvrage auront un tarif d'1 CHF. par heure le dimanche. Elle ne considère donc pas comme excessif un coût de 6 CHF pour une sortie 6 heures. Un commissaire demande la position des autres communes et si elles comptent suivre Vevey sur une tarification du dimanche. La Municipalité répond que Corseaux ne s'alignera pas, cependant La-Tour-de-Peilz rendra une partie de ses places payantes.

Le demandeur de la non-entrée en matière souhaite attendre l'automne pour valider ce préavis car il considère qu'il y a trop d'éléments qui doivent être confirmés avant cela. Il ne souhaite pas entreprendre de mesure tant que les compensations ne sont pas en place.

La commission refuse la non-entrée en matière par 3 voix pour et 7 voix contre.

Discussion Générale

L'assemblée demande à la Municipalité d'éclaircir les potentiels surcoûts engendrés par l'installation de ces nouvelles zones payantes. La Municipalité répond qu'ASR fait déjà des vérifications de disque dans les zones gratuites, ce qui signifie qu'il n'y aura pas de surcoût en semaine et le samedi par rapport à la situation actuelle. Au contraire, les recettes perçues permettront de compenser ces frais. ASR devra cependant être mandaté le dimanche ce qui engendrera des coûts supplémentaires. Ceux-ci seront également compensés par les recettes. La Municipalité précise que quel que soit le résultat de ce préavis, la stratégie de tarification du dimanche sera mise en place sur le reste des places ayant déjà des horodateurs.

Concernant les horodateurs choisis par la Municipalité; ceux-ci accepteront les paiements en francs suisses et en euros. Un commissaire demande si ceux-ci rendront la monnaie. Ce détail n'est pour le moment pas clair. Le paiement à travers l'application PayByPhone est une alternative pour les personnes n'ayant pas de monnaie. Actuellement celle-ci fonctionne avec les cartes de crédit et devrait introduire l'option Twint d'ici la fin de l'année. La Municipalité explique qu'il serait possible d'installer des lecteurs de cartes de crédit directement sur les horodateurs. Le coût d'installation est de 2300 CHF par horodateur et de 20 cent. par transaction. Il s'agirait donc d'une dépense supplémentaire de 59'800 CHF car, en plus des 22 horodateurs achetés, il faudrait également équiper les 4 horodateurs déjà en stock. Le préavis ne prévoit pas de mettre en place ce système de paiement car il est considéré comme trop onéreux par la Municipalité. Cependant, celle-ci n'est pas opposée à un amendement si le conseil communal le souhaite. L'installation de ces lecteurs peut

également se faire après la mise en fonction des horodateurs. La Municipalité précise que ASR conseille d'uniformiser les méthodes de paiement sur tout le territoire.

Une discussion sur les méthodes de paiements est ouverte. La possibilité de déposer un amendement est discutée en plein homme. La commission décide de ne pas retenir l'option de mettre des lecteurs cartes directement sur les horodateurs. Un commissaire propose d'envisager le paiement par SMS.

Les frais de maintenance des horodateurs sur 10 ans sont compris dans le prix proposé dans le préavis. Ceci correspond au frais de mise à jour des logiciels ainsi qu'aux renouvellement des batteries qui ont une espérance de vie d'environ 4-5 ans en moyenne d'après la Municipalité. Le logiciel est choisi par ASR.

Un commissaire demande des précisions au sujet de la ligne "Gestion de projet" sachant qu'il n'y a pas de tiers mandaté pour celui-ci. La Municipalité répond que la formulation est trompeuse. Ce montant correspond principalement à la formation liée à ce nouveau modèle d'horodateur.

Suite à la question d'un commissaire, la Municipalité confirme qu'elle n'a pas eu d'échange avec GastroVaud au sujet de ces nouvelles zones payantes et la tarification du dimanche.

Un commissaire ajoute que les personnes qui tournent le disque de manière régulière sont principalement des pendulaires qui viennent travailler à Vevey et qu'il est difficile pour eux d'obtenir des places. Il souhaite que ces personnes ne soient pas oubliées dans la nouvelle stratégie de stationnement. La Municipalité répond que leur but est d'optimiser l'utilisation des places sur le territoire. Par conséquent, cela devrait libérer plus de places pour les macarons ainsi que dans les parkings avec abonnements.

Vevey possède un fond pour la création de places de parc avec actuellement un montant de 16 mio disponible. Un commissaire demande pourquoi, au vu du montant, l'argent n'est-il pas prélevé sur ce fond. La Municipalité répond que le fond est uniquement destiné à la création de nouvelles places de parc, ce qui n'est pas prévu par le projet.

Finalement, plusieurs commissaires souhaitent obtenir plus d'informations quant à la communication prévue pour informer les usagers des tarifs réduits en ouvrage le dimanche. Certains commissaires craignent que par habitude les personnes continuent à utiliser les places en surface et qu'il n'y ait pas d'impact. D'après eux, les usagers de ces places viennent principalement d'autres communes ou sont des touristes. Dans les deux cas, le communiqué de presse seul ne suffira pas. La Municipalité

explique qu'un tout-ménage sera envoyé aux Veveysans. Des panneaux d'information supplémentaires seront également disposés notamment à la place du marché. Elle estime que les visiteurs venant d'autres communes verront ses panneaux et adapteront leur habitude afin de bénéficier des tarifs réduits dans les parkings en ouvrage lors de leurs visites suivantes. La Municipalité est consciente que les touristes utilisant des applications comme Google Maps seront probablement toujours redirigés vers la place du marché, mais elle ne voit pas de solution à cela et considère ces cas comme marginaux.

Conclusion

La commission accepte les conclusions du préavis N° 13/2022 à 7 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions. Elle vous prie donc, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE VEVEY

VU le préavis n°13, du 25 avril 2022, concernant la « Mise en œuvre du Plan directeur du stationnement : demande de crédit de CHF 115'000.00 pour l'achat et la pose de 22 horodateurs » ;

VU le rapport de la commission chargée d'étudier cet objet, qui a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 115'000.00 pour financer l'achat et la pose de 22 horodateurs ;
2. de financer ce crédit par un prélèvement sur le compte 9282.05 « Fonds de réserve pour la création de places de stationnement ».

Vevey, le 1er juin 2022

Pour la commission,

le président rapporteur : Ambroise Méan

